



Fos-sur-Mer, le 18 janvier 2021

À l'attention de
Monsieur FOURNIAU Président de la CPDP Fos-Salon
et de **Madame JOUANNO Présidente de la CNDP**,
Par mail à contact@debatpublic.fr
jean-michel.fourniau@debat-cndp.fr

Objet : **administration du débat public de la liaison Fos-Salon**
Copie : aux intervenants du débat

Madame, Monsieur,

Tout d'abord je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

Je remarque encore une fois le parti-pris de cette Commission Particulière quand documents et études au cœur du sujet ne sont toujours pas visibles, tout juste téléchargeables ... quand on sait qu'ils existent ... et encore la recherche de ceux-ci pour une personne comme moi au fait des technologies Internet, ne m'a pas permis de trouver certains documents transmis dont l'étude du SETRA et de l'INSEE sur "*les courbes et facteurs d'influence des émissions routières de polluants atmosphériques*", ni aucune carte des trafics routiers locaux édités par la DIR, objets même du débat sur la Liaison Fos-Salon. Cela ne cadre pas avec les buts et objectifs de transparence et d'information de la CNDP.

La CPDP Fos-Salon que vous présidez est-elle impartiale ? Certains éléments nous laissent penser que non.

Vous Monsieur Michel FOURNIAU êtes sociologue et spécialiste de la démocratie participative ; vos sensibilités sont plutôt à protéger l'environnement au sens du terrain ce qui est tout à votre honneur, mais vous n'êtes pas ignorant dans les sciences du langage et de l'information, éléments qui peuvent faire basculer les avis dans un sens ou dans l'autre.

Cela étant précisé, vous avez commencé ce débat en évoquant l'opportunité du projet alors que son "opportunité" est inscrite depuis 40 ans et qu'aujourd'hui sa nécessité est évidente pour les riverains des RN569, 568 et l'ensemble du territoire ; l'utilisation du terme était ambiguë et cela ne pouvait pas vous échapper. C'est une présentation défavorable du projet examiné qui a occupé le tiers des débats.

La CPDP a présenté à chaque début de séance ainsi qu'en 1ère page de son site, le film d'un micro trottoir dont les réponses ne correspondent pas à la prétendue question posée ; il s'agit plutôt de petits bouts de conversations mis bout à bout, lesquels ne représentent pas la majorité des avis exprimés dans les réunions. Vous n'avez réalisé aucun équivalent auprès des usagers ou riverains de cette route aux heures de pointe et autour des giratoires.

À contrario, la CPDP a organisé un questionnaire écrit très intéressant qui a obtenu 455 réponses. Le résultat de ce questionnaire montre avec évidence que seuls 5% des questionnés sont contre ce projet et que 57% soulignent le caractère d'urgence de cette réalisation. Les résultats de ce questionnaire n'ont pas été présentés au début de chaque séance et ont manqué à l'information du public.

La CPDP qui doit rester neutre sans rendre d'avis, a prévu qu'un panel de citoyens dont les critères de sélection restent inconnus rendra un avis, mais la CPDP n'a pas prévu qu'un autre panel de citoyens résident et/ou utilisateurs qui serait sur le parcours du projet rende aussi un avis. Ce procédé est aussi déloyal que le précédent.

M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement

- Port Saint-Gervais, 40 chemin du Douanier - 13270 - Fos-sur-Mer -

mail : golfedefos@free.fr



Fos-sur-Mer, le 18 janvier 2021

La CPDP a organisé le débat sous forme de questions/réponses. Or poser une question ne permet pas d'exposer correctement et tranquillement le point de vue de chacun ; cette organisation supprime toute idée d'un débat et réduit le public au rang de spectateur des avis des experts qui sont à la scène.

Concernant les cahiers d'acteurs qui représentent le mode d'expression écrit du débat pour le public, la CPDP ne les imprime pas et ne les met pas à la disposition du public à l'entrée de chaque séance, contrairement à ce que j'ai pu constater dans les autres débats publics auxquels je participe depuis 20 ans. La CPDP manque à son devoir d'information du public, celui-ci repart sans aucune connaissance des points de vue exprimés dans ces cahiers d'acteurs.

La CPDP a organisé un débat sur le terrain, à vélo, un Samedi, le 26 septembre 2020 mais n'a pas organisé un débat sur le terrain en véhicules aux heures de pointe. Si la CPDP donne les moyens aux uns, elle doit les donner équitablement aux autres.

La CPDP au moment des débats en présentiel, a divisé les participants en petits groupes, de sorte que les échanges des autres groupes sont inconnus par tous les autres ; ces échanges ne sont pas retranscrits dans les comptes-rendus ; un rapporteur est souvent désigné dans chaque groupe mais cette mini synthèse est un raccourci du rapporteur, difficilement fidèle ; très souvent le rapporteur explique en préambule qu'il n'a pas pu rapporter l'ensemble des éléments évoqués, si bien que le débat sensé enrichir l'ensemble des participants de l'avis de chacun, en est dénué.

La CPDP a tenté d'orienter le cahier d'acteur de notre association en me demandant de modifier certains éléments qui minimisaient notre propos. J'ai écrit à M. FOURNIAU pour m'étonner d'un tel parti-pris mais bien que j'aie eu un rapide entretien avec lui en fin de séance, je n'ai reçu aucune réponse écrite de la CPDP et mon courrier n'a pas été publié aux débats. La suite est dans la difficulté, 5 mois plus tard, à trouver sur le site de la CPDP les documents et études qui y étaient mentionnés.

Tout cela démontre qu'il ne s'agit pas vraiment d'un débat, que le débat est au minimum orienté, faisant pencher la balance d'un seul côté. Notre association aurait souhaité que la CPDP veille à l'équité entre les participants, qu'elle informe correctement le public en mettant à sa disposition tous les avis imprimés, qu'elle réalise des compte-rendu de réunion écrit plutôt que se limiter à des vidéos et qu'elle publie les échanges qui concernent la liaison Fos-Salon, tant sur l'organisation du débat que sur toutes les autres questions soulevées.

L'organisation de ce débat n'aura finalement pas apporté les informations attendues par le public, tant sur votre site Internet que sur les rares documents imprimés au compte-goutte ou l'absence des avis exprimés au travers des cahiers d'acteurs.

Tout ceci n'est pas à la hauteur des objectifs et valeurs affichés par la CNDP ni du travail attendu pour une facturation proche du million d'euros de ce débat.

Je vous prie d'accepter Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Romuald MEUNIER,
président de l'association
M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement

M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement

- Port Saint-Gervais, 40 chemin du Douanier - 13270 - Fos-sur-Mer -

mail : golfedefos@free.fr

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre, quelles perspectives ?

Miramas, le 5 février 2021

M. Romuald MEUNIER,
Président de l'association M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement

Cher M. Meunier,

Je réponds à votre courrier du 18 janvier concernant la conduite du débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon.

Vous nous reprochez principalement un manque d'impartialité, d'une part pour les échanges que nous avons eus autour de votre cahier d'acteurs et pour n'avoir pas rendu assez visibles les documents que vous nous aviez transmis à la suite de ces échanges, d'autre part pour avoir mis en avant la question de l'opportunité du projet dans ce débat, enfin pour différentes modalités de conduite du débat que vous contestez : les critères de tirage au sort d'un panel de citoyens; la conduite de certaines réunions en présentiel ; le choix des débats sur le terrain ; la non-impression des cahiers d'acteurs,... Nous prenons acte de vos jugements et apportons quelques réponses factuelles.

En premier lieu, il convient de rappeler que la loi (art. 121-1 du Code de l'environnement) prévoit précisément « *La Commission nationale du débat public peut décider d'organiser un débat public ou une concertation préalable permettant de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire* ». Dans le cas du projet de liaison routière Fos-Salon, la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat public ([décision CNDP 2019-87 du 7 mai 2019](#)) et m'a confié la présidence de la commission particulière ([décision CNDP 2019-101 du 5 juin 2019](#)). Ce débat, comme tous les débats publics de la CNDP, portait donc sur l'opportunité du projet. Cela est rappelé dans la [lettre de mission](#) du président de la CPDP et ne tient en aucune manière à son cursus propre. Comme d'autres acteurs, vous avez considéré que celle-ci était tranchée par la DUP de 1976 et la CPDP a tenu compte de cette appréciation. Dès la préparation du débat, la CPDP a eu à cœur d'expliquer comment elle comprenait cette notion d'opportunité en indiquant « *Nous aurons sûrement à traiter les mêmes questions qu'il y a 15 ans sur les fuseaux de passage du contournement de Fos et de la liaison Fos-Salon, mais ce n'est plus le même débat car les perspectives dans lesquelles traiter ces questions ont radicalement changé. [...] C'est pourquoi notre vision d'un débat d'opportunité sur ce projet ancien consiste à l'aborder en articulant : 1/ Un débat sur les mobilités à l'horizon 2030 et au-delà et 2/ Un débat sur le territoire dans la transition écologique. C'est dans ce cadre que nous entendons conduire le débat sur le projet de liaison routière Fos-Salon, qui est un projet à l'horizon 2030* » ([ma présentation](#) lors de la [réunion des acteurs le 16/12/2019](#)). Nous l'indiquons dans l'[éditorial de clôture du débat](#) : « *Parce que le débat a été conduit dans cette optique large, il a permis de penser le projet à partir du territoire et produit des résultats importants sur les questions de mobilité des personnes et de transports des marchandises dans l'ouest de l'étang de Berre.* »

En second lieu, avant la mise en ligne de chacun des 45 cahiers d'acteurs, nous avons échangé avec leurs auteurs pour que leur rédaction corresponde au [cahier des charges](#), mais surtout dans un souci d'accessibilité du cahier à un large public et de transparence des propos tenus et des sources utilisées. Ceci nous a régulièrement conduit à proposer des modifications de formulation et des précisions sur leur propos, en particulier quand ils s'appuyaient sur des sources externes. Vous n'avez pas fait l'objet d'un traitement différent. Nous avons procédé — avec un délai important, nous en convenons — à la mise en ligne des documents transmis. Comme il s'agissait d'études

spécialisées, elles ont été ajoutées à la liste de ce type de documents mise à disposition en téléchargement pour chacun des 6 thèmes de la [bibliothèque du débat](#). La CPDP avait fait le choix de mettre en visibilité sur chacun de ces 6 thèmes les documents les plus accessibles au grand public (présentation synthétique, guide, vidéo,...), soit au total une trentaine de documents, et de lister quelques 200 documents complémentaires plus spécialisés ou de volume important, pour que chacune ou chacun, selon ses intérêts, puisse approfondir les sujets. Ce choix éditorial répond au principe d'égalité d'accès au débat public qui ne peut se restreindre à un débat d'experts. Pour tous ces documents comme pour les cahiers d'acteurs, la CPDP a fait le choix — systématique aujourd'hui dans la pratique de la CNDP — de les rendre accessibles en ligne et consultables en son local, sans multiplier les impressions papier, extrêmement dispendieuses et finalement peu consultées. Le respect du protocole sanitaire impliquait en outre de minimiser la mise à disposition de supports potentiellement vecteurs.

En troisième lieu, le principe d'égalité d'accès de toutes et tous à la parole nous a conduit, pour la conduite des réunions publiques, à proposer qu'une part du temps ait lieu en petits ateliers, comme cela se pratique très couramment dans les débats de la CNDP, avant restitution à l'ensemble des participants. En particulier, cette modalité facilite la prise de parole de personnes peu accoutumées à s'exprimer en réunion publique. Cela a été refusé par une majorité de l'assistance à Fos en septembre comme en janvier. La CPDP a regretté le déroulement seulement en plénière qui a conduit à ne pas pouvoir honorer plusieurs demandes de prises de parole, faute de temps, certaines personnes quittant d'ailleurs la réunion faute de pouvoir s'y exprimer, alors que d'autres intervenaient sans respect du tour et du temps de parole.

La CPDP a eu à cœur, pour mettre en œuvre le principe d'égalité, de diversifier les modalités du débat — « le débat vient à vous » dans des lieux publics ou sur des lieux de travail, « le débat sur le terrain », des ateliers à la maison de l'emploi ou la mission locale, en plus des réunions publiques dans chacune des villes du projet — pour informer de la manière la plus large possible sur le projet d'une part et d'autre part permettre une grande diversité de parole et un large accès aux espaces de débat des habitants du territoire. Le tirage au sort d'une vingtaine d'entre eux selon des critères classiques de genre, âge, CSP et commune de résidence, pour constituer l'atelier citoyen a également répondu à cet objectif. De même, la CPDP a souhaité mobiliser les lycées pour impliquer des jeunes dans le débat. Des courriers ont été envoyés à tous les lycées du territoire en janvier 2020 puis juin 2020 (une trentaine d'établissements) pour que des classes travaillent sur le projet, comme ont accepté de le faire le proviseur, le conseiller principal d'éducation et des enseignants du lycée agricole Fontlongue, à Miramas.

Ainsi, la CPDP a la certitude d'avoir organisé ce débat public dans le strict respect des principes de la Commission nationale du débat public — sa présidente, Chantal Jouanno, en a témoigné à la plénière d'ouverture, le 28 septembre 2020, comme à la plénière de clôture, le 20 janvier 2021 — et avec l'ouverture que réclamait l'importance de ce projet de liaison routière pour le territoire de l'étang de Berre. Grâce à la forte participation à ce débat, en particulier une large mobilisation des acteurs économiques, la CPDP a la conviction qu'il aura apporté toute l'information disponible pour appréhender ce projet dans son territoire. Le compte rendu auquel travaille la CPDP et le bilan que fera la CNDP seront ainsi très utiles à la poursuite de la concertation que garantira la CNDP.

Soyez assuré, cher Monsieur Meunier, de mes sincères salutations,

Jean-Michel Fourniau
Président de la CPDP Fos-Salon
Tél. : 06 12 32 27 65

Courriel : jean-michel.fourniau@debat-cndp.fr

Se déplacer demain dans l'ouest de l'Étang de Berre : quelles perspectives ?

<https://fos-salon.debatpublic.fr/>

